

## ENQUETE PUBLIQUE PLU DU VERDON – février-mars 2017-

### Annexe 7- INTERVENTIONS DU PUBLIC par courrier ou par courriel

Date/Numéro	Nom/Adresse	Demande/ Parcelle	Position du maître d'ouvrage	Avis du commissaire enquêteur
31/01 - N°I	M.Bruno MESPLE Pardies	SCI Fanfan impasse des houx ; parcelle classée N ?	Zone très humide	Ce classement en N est tout à fait justifié.
2/2 - N°II	M.Serge BERNOUILLET Sarlat	209 route de Soulac, parcelle 18 et parcelle 16 -Les Huttes- NP ?	Maintien en NP et NH	Avis favorable pour maintenir la parcelle 18 (zone U) en NP
06/02 - N° III	M.Patrick ARNAUD courriel	Parcelles BI 2,47, 48 (Les huttes) Constructibilité ?	Ces parcelles ont été déc lassées par erreur lors de la dernière modification du POS	Le classement en NH est cohérent
6/02 -N°IV	M.Robert BOIVINET Hourtin	3 parcelles BI 4, 45 et 49 (Les huttes) NH ?	Le classement en NH est souhaitable	AF pour classer ces parcelles en NH
08/02 – N°V	M.Alain BERNOS Hourtin	Les Huttes NP, Constructibilité ?	Zone de marais	Extension limitée des constructions de 25% maximum

22/02-N°VI	Mme Josette SUDRET à Biras	Impasse des sardiniers Les huttes- NH ?	Maintien en NH	Extension limitée des constructions ( 25%)
27/02-N°VII	Mme Nicole BADOT	5 route de Soulac Zone jaune du PPRI ?	La carte au 1/25000 ne permet pas de voir clairement le zonage des zones inondables	La réponse doit être demandée à la DDTM
02/03-N°VIII	M.Christophe MARMIGNON Super marché LECLERC	Toiture en tuiles ? Alternatives ?	Article 11.2.5	Le règlement d'urbanisme de la zone UA ( art 11.2.5) précise que des couvertures différentes sont autorisées (panneaux photovoltaïques...)
03/03-N° IX	M. Clément CAUNESIL 319 route de Soulac	Constructibilité conforme au SCoT ?	Le SCoT définit des orientations générales mais ne descend pas aux parcelles. Confirmation du zonage NH	Avis favorable pour le maintien en NH
03/03 - N° X	MM.Yoan Henri et Alain COSTE 339 route de Soulac	Parcelle BP 3 Conformité du PLU avec le SCoT ?	Le SCoT définit des orientations générales mais ne descend pas aux parcelles. Confirmation du zonage NH	Avis favorable pour le maintien en NH
20/02 - N°XI	Mme Catherine LHOMOND à Saint Sauveur	Projet de ferme au Royannais Constructibilité de la parcelle 93 route de Soulac ?	Le zonage en NH est maintenu mais si Mme Lhomond est reconnue agricultrice, elle pourra construire un bâtiment agricole.	Avis favorable pour un bâtiment agricole nécessaire à l'exploitation, sur la partie non inondable

03/03-N°XII	Cabinet DGD pour M.DA SILVA	-incompatibilité du PLU avec le SCoT -engagements de la Municipalité -44 ha en 1AU ?	Le remblaiement est interdit. La Municipalité va poursuivre des échanges avec l'Administration	La Municipalité donnera une réponse après avoir examiné la situation de cette zone avec l' Administration
-------------	--------------------------------	--	--	--